



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 679 RELATIF À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, le règlement numéro 679 relatif à la signalisation routière.

Le but de ce règlement est de mettre à jour la signalisation routière sur notre territoire. Ce règlement abrogera les règlements numéros 491, 559, 583 et 596 sur le même sujet.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 20 janvier 2021.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20 janvier 2021, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20 janvier 2021.

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière